

# Rapport de gestion 2020



Nous  
sommes à  
votre  
service.

PAT BVG

die **Ärzteversicherer**   
rundum sorglos versichert

# PAT-BVG: chiffres clés

26'475

Nombre  
d'assurés actifs

2.0%

Taux d'intérêt  
2020

3.73%

Performance  
2020

29'734

Nombre de  
bénéficiaires

109.1%

Taux de  
couverture

2.6%

Croissance du  
nombre d'assurés  
2020

# Sommaire

PAT-BVG: chiffres clés ..... 2

Préambule..... 4

Comptes annuels..... 7

Compte d'exploitation..... 8

Annexe aux comptes annuels: ..... 10

Annexe 1 – Présentation des placements de fortune par catégorie de placement..... 26

Approbation des comptes annuels 2020..... 28

Rapport de révision 2020 ..... 30



Nous vous  
montrons  
la voie.

# Préambule

Chers assurés, chers partenaires,  
chers intermédiaires,

**L'année 2020 ne nous a pas paru longue uniquement à cause de la pandémie de la COVID-19, elle l'a vraiment été.** Et ce, pour la simple et bonne raison qu'il s'agissait d'une année bissextile et que par conséquent, elle s'est étendue sur 366 jours. La pandémie a engendré de nombreuses restrictions dans le domaine socio-économique, mais d'un autre côté, ce fut une des années les plus chaudes de l'histoire à nos latitudes depuis le début des enregistrements du climat.

**La fondation PAT-BVG a connu une évolution très satisfaisante au cours de l'exercice 2020, malgré les nombreux défis rencontrés.** Elle est parvenue à poursuivre son chemin sur la voie de la croissance, bien qu'à une vitesse légèrement réduite, et à atteindre son objectif à long terme d'égalité de traitement entre les actifs et les retraités. Finalement, l'année de placement s'est également montrée sous son meilleur jour et a grandement contribué à la hausse des actifs ainsi qu'à l'amélioration de la situation financière. La croissance continue est le fruit de nos longues années de collaboration étroite avec nos centres de conseil et intermédiaires spécialement dédiés aux médecins, et l'expression de la confiance que nous accordent nos assurés.

**L'action de PAT-BVG est constamment orientée vers la création d'une sécurité durable.** Par conséquent, nous accordons une importance capitale à l'évaluation soignée de nos engagements, provisions raisonnables comprises. Dans cette perspective, le conseil de fondation a pris la décision, au cours de cet exercice, de baisser le taux d'intérêt technique de 2.0% à 1.75% pour l'évaluation de nos obligations de versement de rentes. Ceci signifie qu'à l'avenir, nous aurons besoin

d'un rendement de placement légèrement plus bas pour maintenir l'équilibre de la situation financière.

**Les marchés financiers ont continué à bien se porter à compter du troisième trimestre, après la grave récession liée à la pandémie connue au printemps.** Les actions mondiales ont progressé de 5.1% en CHF, inversant ainsi la chute spectaculaire subie au premier trimestre. Les emprunts d'État mondiaux ont également affiché une performance positive de +0.3% (couverts en CHF) (+4.7% depuis le début de l'année).

Dans un contexte de taux d'intérêt où les rendements des emprunts d'État sont proches de zéro, voire inférieurs, et où les emprunts d'entreprise ont des rendements inférieurs aux dividendes versés, les investissements en actions semblent attrayants malgré des valorisations historiquement élevées. Pendant la crise de la Covid, certains secteurs (par exemple: l'informatique, la biotechnologie, les fournisseurs en ligne) ont fortement progressé. Par comparaison avec les faibles rendements des obligations, les rendements des flux de trésorerie du secteur immobilier sont encore très attractifs. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, les caisses de pension sont désormais autorisées à investir jusqu'à 10% de leur fortune dans les infrastructures à titre de placements traditionnels. Cette année 2021, la fondation PAT-BVG mène une étude sur l'actif et le passif, qui prend également en compte cette catégorie de placement et représentera un élément constitutif important de la future stratégie de placement et de performance.

**Durabilité dans les placements de fortune.** PAT-BVG est consciente que ses actions et décisions doivent tenir compte non seulement des besoins économiques mais aussi des besoins éthiques, sociaux et écologiques. Elle prend par conséquent très au sérieux la question de «l'investissement durable et responsable». PAT-BVG dispose actuellement d'une fortune totale d'environ 7.9 milliards CHF, qu'elle gère en fiducie pour ses assurés actifs et ses bénéficiaires de rentes, en vue de pouvoir honorer ses engagements. Dans ce cadre, les fonds confiés sont rassemblés et non investis individuellement pour chaque bénéficiaire. Cette démarche a pour but de générer des rendements conformes au marché, tout en tenant compte de divers critères de durabilité (ESG).

PAT-BVG considère la durabilité comme un élément important pour la gestion de la fortune et a déjà participé au test pilote de compatibilité climatique en 2017 et 2020 (coopération avec l'Office fédéral de l'environnement OFEV). Elle continuera à examiner la compatibilité de son portefeuille avec l'environnement et à lui apporter des améliorations.

**Dans le cadre de la transformation numérique, la fondation PAT-BVG a fait un grand pas en avant.** Au cours de l'année sous revue a eu lieu le lancement de la solution de portail pour les employeurs affiliés. Par ailleurs, l'introduction d'une plateforme numérique pour nos assurés est prévue pour l'année 2021.

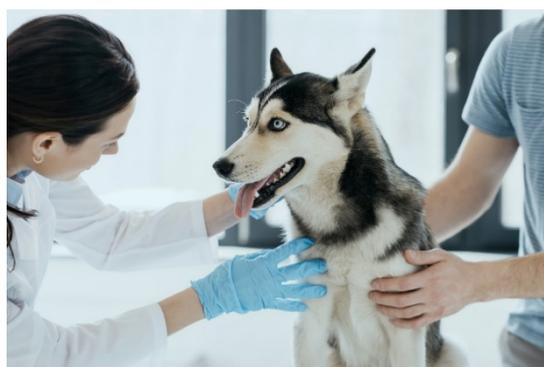
**L'introduction des plans au choix à compter du 1.1.2021 représente un complément attrayant de notre offre de prévoyance.** Les employeurs (ou les commissions de prévoyance du personnel) sont ainsi à même de proposer à leurs employés une option de plan de prévoyance moderne. Il est alors possible de choisir entre trois plans avec des cotisations d'épargne de montants différents selon la catégorie d'employés. L'assuré peut ainsi avoir une influence active sur sa future prévoyance vieillesse.

**Comme vous pourrez le comprendre à la lecture de ce rapport, l'exercice 2020 fut un exercice très prospère.** La fondation PAT-BVG a pu assoir sa position de leader parmi les institutions de prévoyance d'association sur le territoire suisse. Les chiffres sont plus que convaincants: un rendement de 3.73%, une rémunération de 2.0%, 11'103 indépendants / employeurs affiliés avec 26'475 assurés actifs et 3'259 retraités ainsi qu'un volume de placement de 7.9 milliards de francs suisses. Le rapport entre assurés actifs et retraités est de 10 pour 1, ce qui atteste d'une grande stabilité de notre institution de prévoyance. Les cotisations périodiques ont pu être augmentées de 314 millions CHF à 323 millions CHF (+2.9%).

Nous tenons à cette occasion à remercier tous nos collaborateurs de l'engagement inconditionnel, du professionnalisme et de l'enthousiasme dont ils font preuve dans le cadre de leurs missions quotidiennes.

PAT-BVG

Direction et conseil de fondation





Le travail peut  
être partagé,  
pas la  
responsabilité.

# Comptes annuels

<b>BILAN</b>	Indice	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	Annexe	CHF	CHF
<b>ACTIFS</b>			
<b>Placements de fortune</b>	64	<b>7'922'502'341.07</b>	<b>7'475'588'351.58</b>
Liquidités		229'644'665.43	269'966'323.64
Créances		96'278'811.86	121'674'394.76
Obligations CHF		392'856'960.18	351'196'650.94
Obligations monnaies étrangères		1'094'544'555.39	1'072'716'483.75
Hypothèques	73	271'557'436.83	271'694'460.58
Immobilier direct suisse		760'942'083.65	771'272'388.14
Immobilier direct étranger		186'337'944.96	135'376'366.04
Immobilier indirect suisse		891'340'865.14	725'835'234.33
Immobilier indirect étranger		186'466'267.38	192'149'975.48
Actions et placements similaires suisses		884'561'459.09	814'972'461.96
Actions et placements similaires étrang.		1'835'140'868.47	1'703'972'921.70
Placements alternatifs	62	1'092'830'422.69	1'044'760'690.26
<b>Actifs de régularisation</b>	71	<b>8'361'932.39</b>	<b>112'649.27</b>
<b>Total des actifs</b>		<b><u>7'930'864'273.46</u></b>	<b><u>7'475'701'000.85</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Engagements</b>		<b>78'975'295.17</b>	<b>68'436'588.64</b>
Prestations de libre passage et rentes		78'610'143.11	68'103'262.79
Autres engagements		365'152.06	333'325.85
<b>Passifs de régularisation</b>	72	<b>31'026'947.14</b>	<b>26'929'666.94</b>
<b>Réserve de cotisations employeurs</b>	66	<b>11'608'296.40</b>	<b>11'478'811.49</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	5x	<b>7'156'419'878.64</b>	<b>6'764'031'980.67</b>
Capital de prévoyance assurés actifs		5'149'202'847.24	4'939'415'604.60
Capital de prévoyance rentiers		1'700'713'378.95	1'515'813'834.26
Provisions techniques		306'503'652.45	308'802'541.81
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	63	<b>652'833'856.11</b>	<b>604'823'953.11</b>
<b>Fonds libres</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
État au début de la période		0.00	0.00
Résultat de l'exercice		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b><u>7'930'864'273.46</u></b>	<b><u>7'475'701'000.85</u></b>

# Compte d'exploitation

## COMPTE D'EXPLOITATION

	Indice Annexe	2020 CHF	2019 CHF
<b>Contributions ordinaires et autres apports</b>		<b>516'707'814.79</b>	<b>526'610'947.18</b>
Contributions employés		157'058'141.60	152'929'202.80
Contributions employeurs		165'853'875.30	161'240'523.95
Prélèvement de la réserve de cotisations employeurs pour financement des cotisations		-2'938'363.70	-1'736'386.45
Sommes de rachat		190'159'625.59	207'630'548.78
Versements en faveur de la réserve de cot. employeurs		3'067'848.61	2'718'738.95
Apports fonds de garantie		3'506'687.39	3'828'319.15
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>342'555'444.81</b>	<b>363'055'182.09</b>
Apports de libre passage		331'008'704.04	351'122'181.01
Versements retrait anticipé EPL / divorce		11'546'740.77	11'933'001.08
<b>Apport des contributions et des prestations d'entrée</b>		<b>859'263'259.60</b>	<b>889'666'129.27</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-254'517'671.00</b>	<b>-204'113'298.05</b>
Rentes de vieillesse		-86'209'558.00	-78'650'417.85
Rentes de survivants		-4'585'286.00	-4'154'120.00
Rentes d'invalidité		-3'995'056.00	-3'717'028.85
Prestations en capital à la retraite		-153'279'585.30	-114'999'419.07
Prestations en capital en cas de décès / invalidité		-6'448'185.70	-2'592'312.28
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-389'226'038.11</b>	<b>-316'011'130.67</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-372'277'289.79	-299'105'843.49
Retraits anticipés EPL / divorce		-16'948'748.32	-16'905'287.18
<b>Charges des prestations et des versements anticipés</b>		<b>-643'743'709.11</b>	<b>-520'124'428.72</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions tech. et de réserves de cotisation</b>		<b>-392'517'382.83</b>	<b>-620'377'217.90</b>
Variation du capital de prévoyance assurés actifs		-115'185'661.24	-298'601'682.92
Variation du capital de prévoyance rentiers		-184'899'544.69	-115'947'349.70
Variation des provisions techniques		2'298'889.36	-94'487'725.68
Intérêts du capital d'épargne		-94'601'581.35	-110'358'107.10
Variation des réserves de cotisation		-129'484.91	-982'352.50
<b>Charges d'assurances</b>		<b>-1'153'611.90</b>	<b>-1'215'875.40</b>
Primes d'assurances			
Primes de risque		-90'772.45	-64'404.90
Primes de coûts		-11'969.45	-8'492.55
Cotisations au fonds de garantie		-1'050'870.00	-1'142'977.95
<b>Résultat net de la partie assurances</b>		<b>-178'151'444.24</b>	<b>-252'051'392.75</b>

	Indice Annexe	2020 CHF	2019 CHF
<b>Résultat net des placements de fortune</b>	65	<b>233'150'250.04</b>	<b>678'475'829.75</b>
Produits des liquidités, créances, dépôts à terme		108'079'241.47	-16'153'357.86
Produits des obligations, hypothèques		11'860'723.51	120'275'076.22
Produits de l'immobilier direct		30'485'661.66	33'478'242.93
Produits de l'immobilier indirect		42'342'202.09	81'959'938.51
Produits des actions / placements alternatifs		96'657'272.82	517'167'397.60
Corrections de valeur		-6'643'274.32	-11'553'396.12
Charges admin. de l'immobilier direct	651	-3'982'372.16	-4'159'236.91
Charges admin. des placements de fortune	652	-47'099'978.48	-42'508'233.18
Rétrocessions obtenues	652	2'168'612.45	528'716.66
Intérêts sur comptes bancaires / comptes courants		-80'169.10	-63'184.00
Intérêts sur prestations de sortie		-637'669.90	-496'134.10
<b>Autres produits</b>		<b>66'008.25</b>	<b>48'153.87</b>
Produits de prestations fournies		49'349.40	47'553.87
Autres produits		16'658.85	600.00
<b>Autres charges</b>		<b>-5'861.70</b>	<b>-32'922.37</b>
<b>Charges administratives</b>		<b>-7'049'049.35</b>	<b>-6'467'384.25</b>
Charges administratives générales	74	-4'163'468.68	-3'868'508.55
Charges marketing et publicité		-40'591.17	-45'775.60
Activités de courtiers et d'intermédiaires		-2'702'999.10	-2'429'442.95
Organe de révision, expert en prévoyance professionnelle		-113'704.30	-94'633.30
Coûts de l'autorité de surveillance		-28'286.10	-29'023.85
<b>Résultat avant constitution de réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>48'009'903.00</b>	<b>419'972'284.25</b>
<b>Variation de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	63	<b>-48'009'903.00</b>	<b>-419'972'284.25</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

# Annexe aux comptes annuels:

## 1 Bases

### 11 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires PAT-BVG est une fondation au sens des articles 80 ss. du Code civil, dont le siège est situé à Berne. Elle a été fondée le 5 décembre 1984 par la Fédération des médecins suisses FMH, la Société des Vétérinaires Suisses SVS et l'Association suisse des assistantes médicales ASAM. La fondation a pour but de protéger les employés et les indépendants qui lui sont affiliés ainsi que leurs survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

### 12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite sous le numéro BE.0829 dans le registre de la prévoyance professionnelle. La fondation est affiliée à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) et au Fonds de garantie.

### 13 Acte de fondation et règlements

Acte constitutif	du 05.12.1984, actualisé le 10.08.1990 et le 28.8.2002
Règlement de prévoyance	du 14.11.2019, en vigueur depuis le 01.01.2020
Règlement d'organisation	du 16.11.2017, en vigueur depuis le 01.01.2018
Règlement de placement	du 16.11.2017, en vigueur depuis le 30.11.2017
Règlement de liquidation partielle	du 23.05.2019, en vigueur depuis le 01.01.2019
Règlement sur les provisions	du 04.03.2021, en vigueur depuis le 31.12.2020
ASIP-Charta (Corporate Governance)	d'octobre 2011

Les règles de conduite et les obligations de divulgation sont applicables à toutes les personnes en charge de la direction, de l'administration et de la gestion de fortune. Les personnes concernées doivent confirmer chaque année par écrit qu'elles ont respecté les dispositions des art. 48f-48l OPP2 et les règles de la charte ASIP.

### 14 Organe suprême, direction et droit de signature

Toutes les personnes mentionnées ci-dessous sont autorisées à signer collectivement à deux.

Représentants des employeurs			Fonction
Simon Graf	Médecin	Rehetobel	Vice-président
René Boess	Chiropraticien SCG ECU	Zofingen	
Blaise Voumard	Vétérinaire	St. Blaise	
Sven Bradke	Dr. rer. publ. HSG	Rorschacherberg	
Patrick N. Egger	Dir. Admin./financier FMH	Berne	

<b>Représentants des salariés</b>			<b>Fonction</b>
André Frischknecht	Conseiller en assurances	Trogen	Président
Silvia Ammann	Laborantine médicale	Flamatt	
Alexandra Beuret-Iselin	Administr. cabinet dentaire	Porrentruy	
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle b. Burgdorf	
Ruth Ehbets Müller	Dir. opér. cabinet de groupe	Küblis	

<b>Rapport de direction</b>			<b>Fonction</b>
André Frischknecht	Conseiller en assurances	Trogen	Président
Simon Graf	Médecin	Rehetobel	
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle b. Burgdorf	

<b>Commission des placements</b>			
Adrian Brünisholz	Responsable des finances	Hasle b. B.	Président
André Frischknecht	Conseiller en assurances	Trogen	
Alexandra Beuret-Iselin	Administr. cabinet dentaire	Porrentruy	
René Boess	Chiropraticien SSC ECU	Zofingen	

<b>Commission immobilière</b>			
Blaise Voumard	Vétérinaire	St. Blaise	Président
Silvia Ammann	Laborantine médicale,	Flamatt	
Ruth Ehbets Müller	Dir. opér. cabinet de groupe	Küblis	
Patrick N. Egger	Dir. Admin./financier FMH	Berne	

<b>Délégué pour les règlements</b>			
Simon Graf	Médecin	Rehetobel	Président

<b>Direction</b>	<b>Fonction</b>
Adrian Brupbacher	Directeur
Andreas Frei	Responsable prévoyance
Jürg Rauber	Responsable placements de fortune
Urs Künzi	Responsable d'immeuble

## 15 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Allvisa AG, René Zehnder, expert en assurances de pension diplômé, Zurich
Organe de révision	T+R AG, Gümligen
Consultant en investissements	Ortec Finance, Pfäffikon SZ
Contrôleur des investissements	Mercer AG, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne

## 16 Employeurs et indépendants affiliés

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Nombre d'employeurs affiliés	6'001	5'929
Nombre d'indépendants	5'102	5'068
Nombre total d'affiliés	11'103	10'997
<b>Variation d'effectif</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Entrées	640	837
Sorties	-534	-537
Total	106	300

37 contrats d'affiliation avec des indépendants et 24 contrats d'affiliation avec des employeurs ont été enregistrés fin 2020. 392 employeurs et 248 indépendants ont rejoint notre fondation en 2020.

Au 31.12.2020, les conditions de la liquidation partielle n'étaient pas réunies conformément aux dispositions du règlement de liquidation partielle. Par conséquent, à cette date de référence, aucune liquidation partielle n'a été exécutée.

## 2 Membres actifs et rentiers

### 21 Assurés actifs

	31.12.2020	31.12.2019
Hommes	5'719	5'632
Femmes	20'756	20'171
<b>Total des assurés actifs</b>	<b>26'475</b>	<b>25'803</b>
<b>Variation d'effectif</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Entrées	6'644	7'167
Sorties	-5'532	-5'100
Départs à la retraite	-440	-421
<b>Total</b>	<b>672</b>	<b>1'646</b>

La croissance nette de 672 assurés (année précédente 1'646) se compose de 645 personnes employées et 27 indépendants.

### 22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2020	31.12.2019
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	2'615	2'339
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	210	206
Veuves et veufs	170	153
Bénéficiaires de rentes en raison d'un divorce (vieillesse)	2	2
<b>Total</b>	<b>2'997</b>	<b>2'700</b>
Rentes pour enfant d'invalidé	80	70
Rentes d'orphelin	75	71
Rentes pour enfant de retraité	107	122
<b>Nombre de rentes, y compris rentes pour enfant</b>	<b>3'259</b>	<b>2'963</b>
<b>Variation d'effectifs</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Entrées	395	347
Sorties	-99	-85
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>262</b>

Les bénéficiaires de rentes de vieillesse ont connu une progression nette de 276 personnes (année précédente: 252). En 2020, il a été versé 153.3 millions CHF (année précédente: 115.0 millions CHF) de prestations en capital pour les départs à la

retraite. Les coûts des cas d'invalidité et de décès ont été couverts par les cotisations de risque.

### **3 Mode de réalisation de l'objectif**

#### **31 Explication du plan de prévoyance**

Les plans de prévoyance présentent une structure modulaire. Les modules pour la définition du salaire assuré, l'épargne vieillesse et la prévoyance risque peuvent être combinés sur mesure et en fonction des besoins. Le processus d'épargne peut débuter au choix à partir de l'âge de 18 ans, de 20 ans ou de 25 ans.

#### **32 Financement, méthode de financement**

Le financement s'effectue sur la base du principe de primauté des cotisations. Les cotisations d'épargne et de risque ainsi que les frais administratifs sont indiqués séparément dans les certificats d'assurance.

#### **33 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance**

Un contrat de collaboration a été conclu avec la caisse de compensation medisuisse à Saint-Gall (caisse de compensation d'association de 1<sup>er</sup> pilier). Ce contrat a été révisé pour la dernière fois en date du 1.1.2018 et a été signé en date du 16.08.2018. La comptabilité financière a été confiée à la société Profitass AG, établie dans la commune de Aeschi. L'année 2018 a marqué le lancement du développement d'un portail client en ligne qui a été achevé à l'automne 2020.

Aucune adaptation des prestations d'invalidité et de celles pour survivants selon la LPP n'a été recensée au 1.1.2020. Par ailleurs, aucun ajustement facultatif des rentes n'a également été enregistré. En date du 12 novembre 2020, le conseil de fondation a décidé à l'unanimité de n'entreprendre aucun ajustement des rentes pour 2021, le renchérissement étant négatif et les réserves de fluctuation de valeur n'ayant pas encore pu être entièrement constituées.

### **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, cohérence**

#### **41 Attestation portant sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26**

Que ce soit sur le plan de la présentation ou de l'évaluation, les comptes annuels sont conformes à la directive n° 26 édictée par la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), et véhiculent une image de l'état de fortune, de la situation financière et de l'état des revenus qui est fidèle à la réalité (true & fair view).

#### **42 Principes de comptabilité et d'évaluation**

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a de l'OPP 2 ainsi que de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs comptabilisées sont les valeurs actuelles ou réelles à la date de clôture des comptes:

- conversion monétaire: cours à la date du bilan;
- liquidités, créances, engagements: valeur nominale;

- o titres (y compris fonds et fondations de placement, obligations): valeur boursière, valeurs à rémunération fixe avec intérêts courus;
- o immeubles en propriété directe: méthode DCF (projets de construction jusqu'à 1 an après achèvement aux valeurs d'acquisition); les taux de capitalisation appliqués se situent en moyenne à 3.35%;
- o valeurs actuarielles: calcul par l'expert en prévoyance;
- o objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon les principes de l'économie financière sur la base de la value at risk.

#### 43 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des comptes n'a été entreprise au cours de l'année sous revue. La présentation des comptes a été effectuée conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

## 5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

### 51 Type de couverture des risques, réassurances

La couverture des risques s'effectue par le biais de la fondation. Une assurance «excess of loss» a été contractée auprès de la compagnie Elips Life AG. Tous les risques individuels, dont les prestations en cas d'invalidité dépassent un montant de risque capitalisé de 3 millions CHF, sont réassurés.

### 52 Évolution et rendement des fonds d'épargne en primauté de cotisation

	31 décembre 2020 CHF	31 décembre 2019 CHF
État des fonds d'épargne au 1.1.	4'939'415'604.60	4'530'455'814.58
Cotisations d'épargne	292'813'698.25	284'982'255.75
Rachats	190'159'625.59	207'630'548.78
Appports de libre passage	331'008'704.04	351'122'181.01
Versements retraités anticipés EPL	2'911'207.80	3'395'143.23
Versements divorce	8'635'532.97	8'537'857.85
Sorties / perte sur mutations	-372'277'289.79	-299'053'681.89
Capital versé pour départs à la retraite	-153'279'585.30	-114'999'419.07
Capital versé pour cas de décès / d'invalidité	-6'448'185.70	-2'592'312.28
Retraits anticipés ELP	-9'942'683.90	-8'414'580.56
Retraits anticipés divorce	-7'006'064.42	-8'490'706.62
Conversion du capital d'épargne en capital de couverture des rentes	-161'389'298.30	-123'515'603.28
Rémunération du capital d'épargne	94'601'581.35	110'358'107.10
<b>Total du capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>5'149'202'847.24</b>	<b>4'939'415'604.60</b>

Le capital de prévoyance des assurés actifs a augmenté de 209.8 millions CHF (année précédente: 409 millions CHF). Les fonds d'épargne ont été rémunérés à 2.0% en 2020 (année précédente: 2.5%) (taux d'intérêt minimal LPP: 1.0%).

### 53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31 décembre 2020 CHF	31 décembre 2019 CHF
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)</b>	<b>1'245'217'672</b>	<b>1'174'365'542</b>
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

### 54 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rente

	31 décembre 2020 CHF	31 décembre 2019 CHF
État du capital de couverture au 1.1.	1'515'813'834.26	1'399'810'099.56
Entrée réserve pour sinistres sur reprise effectif des rentes	0.00	56'385.00
Variation de valeur résultant de l'adaptation des bases de calcul	46'703'117.95	0.00
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	138'196'426.74	115'947'349.70
<b>Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente</b>	<b>1'700'713'378.95</b>	<b>1'515'813'834.26</b>

En 2020, le taux d'intérêt technique a été baissé de 2% à 1.75% par décision du conseil de fondation prise à l'assemblée du 12.11.2020. La variation de valeur résultant de cette adaptation s'élève à 46'703'117.95 CHF.

### 55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert en prévoyance dresse chaque année une expertise actuarielle. Cette expertise permet de garantir que le besoin actuariel en cotisations de risque ainsi que les réserves et provisions à constituer peuvent être adaptés chaque année à la situation de la fondation. L'expert en prévoyance confirme dans son rapport pour l'année 2019 que les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales et que la caisse de pension offre une sécurité suffisante selon l'article 52e, alinéa 1, point a de la LPP, pour honorer ses obligations de prévoyance. Par ailleurs, ce rapport révèle également que la provision constituée pour des cas de risques associés aux primes de risque offre une couverture suffisante et respecte en conséquence les exigences légales visées à l'article 43 de l'OPP 2. La sinistralité s'avère toujours très favorable.

### 56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles pertinentes

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rente ont été calculés en utilisant les principes LPP 2015 / 1.75%, sur la base des tables générationnelles (année précédente: LPP 2015/2.0%).

Une provision «Longévité des actifs» a été constituée afin de couvrir les écarts entre les taux de conversion réglementaires et les taux de conversion corrects d'un point de vue actuariel. Par ailleurs, une provision a également été constituée pour la nouvelle baisse prévue du taux d'intérêt technique de 1.75% actuellement à 1.5%.

La provision pour la compensation des taux d'intérêt sert à l'égalité de traitement entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rente. En 2020, les fonds d'épargne des assurés ont été rémunérés à 2.0% conformément à la décision du conseil de fondation datant du 12.11.2020, soit 1.0% au-dessus du taux d'intérêt minimal LPP.

Composition des provisions techniques	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	CHF	CHF
Longévité des actifs	206'554'479.18	150'169'988.44
Bases techniques	9'949'173.27	60'632'553.37
Compensation des intérêts	90'000'000.00	98'000'000.00
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>306'503'652.45</b>	<b>308'802'541.81</b>

État des capitaux de prévoyance et provisions techniques au 1.1.	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	CHF	CHF
Variations de valeur dans l'exercice en cours	288'145'748.57	619'451'250.40
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	104'242'149.40	0.00
<b>Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques</b>	<b>7'156'419'878.64</b>	<b>6'764'031'980.67</b>

## 57 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	7'156'419'878.64	6'764'031'980.67
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'156'419'878.64	6'764'031'980.67
Réserve de fluctuation de valeur	652'833'856.11	604'823'953.11
Capital de fondation, fonds libres	0.00	0.00
Fonds disponibles pour couvrir les engagements réglementaires	7'809'253'734.75	7'368'855'933.78
<b>Taux de couverture</b> (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	<b>109.1%</b>	<b>108.9%</b>

Le taux de couverture s'élève à 109.1% (année précédente: 108.9%). La réserve de fluctuation de valeur a augmenté d'un montant de 48 millions CHF (année précédente: augmentation de 420 millions CHF).

## 6 Explication du placement de fortune et du résultat net du placement de fortune

### 61 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Conformément aux dispositions de la LPP, la fortune doit être placée de sorte à garantir la sécurité, un résultat suffisant, une répartition raisonnable des risques (diversification) ainsi que la couverture du besoin en liquidités. Dans ce cadre, il convient de tenir raisonnablement compte de la capacité de risque. En tant qu'organe suprême, le conseil de fondation est responsable de l'allocation des actifs, qu'il doit lui-même déterminer. En vertu de l'article 49a, alinéa 1 de l'OPP 2, le conseil de fondation a chargé la commission de placement de cette tâche et la commission immobilière des placements relatifs aux biens immobiliers détenus directement; ces commissions s'en acquittent en collaboration avec la direction, conformément aux règlements de placement et d'organisation.

Pour fixer l'allocation d'actifs et procéder au choix des véhicules de placement et des mandats de placement, le conseil de fondation et la commission de placement se basent sur des études et des recommandations écrites. La gestion de fortune des catégories de placement «actif», «valeurs à revenu fixe», «placements alternatifs» et «immobilier indirect» est mise en œuvre au moyen de placements collectifs ou de mandats de gestion de fortune. La comptabilisation des titres est effectuée par Credit Suisse à titre de Global Custodian.

<b>Gérant de fortune</b>	<b>Surveillance</b>
AFIAA (by Avadis)	FINMA
Acrevis Bank AG	FINMA
AIG	FINMA
Ardian (mandat mis en œuvre avec des placements collectifs)	AMS (France)
BCV	FINMA
BCBE	FINMA
BMO LGM	FCA (UK)
Capital Dynamics (mandat mis en œuvre avec des placements collectifs)	FCA (UK)
Credit Suisse	FINMA
DAI (Dagsis)	CHS PP (fondation de placement)
Ethos	FINMA
Finreon	FINMA
Fisch Asset Management AG	FINMA
Fondation Hypotheka	CHS PP (fondation de placement)
GAM	FINMA
Goldman Sachs	FINMA / FCA (UK)
IFS / Daneo	FINMA / FMA (Liechtenstein)
J. Safra Sarasin	FINMA
LGT	CBI (Irlande)
Mainfirst	FINMA
Mesirow	SEC (USA / FCA (UK)
Morgan Stanley	FCA (UK)
OLZ	FINMA
Partners Group	FINMA / GFSC (Guernesey)
Pensimo / Testina	CHS PP (fondation de placement)
Picard Angst AG	FINMA
Reichmuth & Co.	FINMA
Schroder (Schweiz) AG	FINMA
St. Galler KB	FINMA
Steiner Investment Foundation	CHS PP (fondation de placement)
Swiss Life AST	CHS PP (fondation de placement)

Swiss Capital / Stepstone	FINMA / CHS PP (fondation de placement)
Tavis	FINMA / CSSF (Luxembourg)
UBP / SEB	FINMA / FSA
UBS	FINMA
von Braun Schreiber	BaFin (Allemagne)
Vontobel	FINMA
1291 Die Schweizer Anlagestiftung	CHS PP (fondation de placement)

Les nouvelles constructions et les rénovations d'immeubles détenus directement sont suivies et supervisées par le département interne Biens immobiliers ainsi que des spécialistes de la construction mandatés. La gestion administrative des biens immobiliers détenus directement est assurée par la société as immobilier ag, établie à Mühleberg. Les gestions techniques sont assurées par diverses gérances sur place. La surveillance globale est assurée par le département Biens immobiliers.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote des actionnaires en 2020, selon l'ordonnance (ORAb), a été publié sur le site Web et peut être consulté sur [www.pat-bvg.ch](http://www.pat-bvg.ch).

## 62 Extension des possibilités de placement selon l'article 50, alinéa 4 de l'OPP 2

Les placements, selon l'article 50, alinéa 4 de l'OPP 2, s'élèvent à un montant de 120.8 millions CHF et sont investis en or (placements alternatifs) en vertu de la stratégie. Les placements non traditionnels comme l'or entrent peu en corrélation avec les formes de placement traditionnelles et représentent donc un instrument approprié à des fins de diversification et donc de réduction du risque. Conformément à l'article 50, alinéa 3 de l'OPP 2, la sécurité et la répartition des risques sont à tout moment garanties avec l'extension.

## 63 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	31 décembre 2020 CHF	31 décembre 2019 CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1.	604'823'953.11	184'851'668.86
Attribution au débit du compte d'exploitation	48'009'903.00	419'972'284.25
Versement en faveur du compte d'exploitation	0.00	0.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan</b>	<b>652'833'856.11</b>	<b>604'823'953.11</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>794'362'606.53</b>	<b>892'852'221.45</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-141'528'750.42	-288'028'268.34

Les réserves de fluctuation de valeur servent à compenser les pertes en matière de placements de fortune. Leur montant est calculé chaque année par le contrôleur des investissements sur la base de la méthode de la Value at Risk (VaR). La valeur cible est de 11.1% du capital de prévoyance (année précédente: 13.2%).

## 64 Présentation des placements de fortune par catégorie de placement

Voir présentation séparée en annexe 1.

## 641 Engagements – État au 31.12.2020

		<b>Montant convenu</b>	<b>Montant ouvert</b>
<b>Biens immobiliers à l'étranger</b>	USD	10'000'000.00	2'617'536.89
<b>Private Equity</b>	EUR	230'700'000.00	218'008'466.66
	GBR	3'500'000.00	385'000.00
	SEK	92'000'000.00	42'152'226.02
	USD	274'853'541.67	94'536'550.62

## 642 Instruments financiers dérivés (ouverts) courants

Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP, JPY	Valeur marchande date de référence en KCHF	Volume contrat en KCHF	Engagement augmentation en KCHF	Engagement réduction en KCHF
- valeur de remplacement positive	2'674	495'368	0	495'368
- valeur de remplacement négative	-26'276	1'413'470	20'441	1'393'029
<b>Total des opérations</b>	<b>-23'602</b>	<b>1'908'838</b>	<b>20'441</b>	<b>1'888'397</b>
<b>Total au 31.12.2020</b>	<b>-23'602</b>	<b>1'908'838</b>	<b>20'441</b>	<b>1'888'397</b>

Concernant les opérations à terme sur devises ouvertes, il s'agit d'opérations de couverture au sens de l'article 56a de l'OPP 2. En cas de ventes à terme, les montants en devises qui devront être livrés le cas échéant sont entièrement disponibles (pas de ventes à découvert).

## 65 Explication du résultat net de la fortune investie

### 651 Charges administratives des biens immobiliers détenus directement

	<b>31 décembre 2020 CHF</b>	<b>31 décembre 2019 CHF</b>
Honoraires des conseillers en immobilier / frais internes	2'479'088.06	2'461'109.62
Honoraires des gérances immobilières	1'503'284.10	1'537'094.09
Frais généraux / frais achats et ventes	0.00	161'033.20
<b>Total des charges administratives des biens immobiliers détenus directement</b>	<b>3'982'372.16</b>	<b>4'159'236.91</b>

Les frais généraux sont indiqués conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Ils incluent tous les frais encourus en interne et en externe, qui peuvent être attribués aux biens immobiliers détenus directement. Alors que pour les biens immobiliers en Suisse, les coûts liés au projet sont activés, pour les biens immobiliers à l'étranger, ceux-ci sont pris en compte à titre de charges dans le compte d'exploitation. Les coûts pour les achats et les ventes ont été capitalisés directement dans le projet.

## 652 Charges administratives des placements de fortune

	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
	CHF	CHF
Commissions de gestion et frais bancaires / véhicules de placement	9'288'814.58	7'653'071.99
Coûts Global Custody / comptabilité des titres	294'516.43	286'094.28
Droit de timbre de négociation de la Confédération, taxes de place prélevées par la Bourse et taxes CFB	2'385'519.00	4'605'353.75
Honoraires conseil en placements, études de placement, contrôle, dépenses internes	447'273.38	452'158.10
Coûts TER indirects	34'683'855.09	29'511'555.06
./. Remboursements	-2'168'612.45	-528'716.66
<b>Total des charges administratives des placements de fortune</b>	<b>44'931'366.03</b>	<b>41'979'516.52</b>

Les frais découlant des placements indirects (placements collectifs) sont indiqués conformément à la directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). À l'exception des fonds nouvellement créés qui ne disposent pas encore de valeurs TER (Total Expense Ratio) vérifiées, les TER vérifiées dans lesquelles les coûts sont pris en compte à tous les niveaux, ont été prises en compte. Le calcul des frais indiqués a été effectué au prorata selon le principe de la date de référence.

Tous les placements de fortune sont des produits de placement sans rétrocession. Il existe avec six fonds des conventions prévoyant des remboursements en fonction des volumes et, par conséquent, des réductions de coûts.

653 Frais de gestion de fortune avec présentation des placements de fortune pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent pas être indiqués (article 48a, alinéa 3 de l'OPP 2)

		<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
		CHF	CHF
<b>Total des placements de fortune (valeurs marchandes)</b>			
		<b>7'922'502'341.07</b>	<b>7'475'588'351.58</b>
dont:	placements transparents	7'920'823'696.40	7'472'351'562.52
	placements non transparents (selon les détails énoncés ci-après)	1'678'644.67	3'236'789.06
ISIN	Fournisseur / nom de produit	CHF	CHF
-	Ant B&S Select GmbH	1'678'644.67	3'236'789.06
<b>Total des placements non transparents</b>		<b>1'678'644.67</b>	<b>3'236'789.06</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>		<b>99.98%</b>	<b>99.9%</b>

		CHF	CHF
<b>Frais de gestion de fortune</b>			
	Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	14'229'883.10	16'627'198.37
	Frais relatifs aux placements collectifs selon les indicateurs de coûts indiqués dans le compte d'exploitation	34'103'894.90	29'511'555.06
<b>Total des frais de gestion de fortune selon le compte d'exploitation</b>		<b>48'333'778.00</b>	<b>46'138'753.43</b>
Total des frais en % des placements de fortune transparents en matière de coûts		<b>0.62%</b>	<b>0.62%</b>

Un produit n'a pas fourni de valeur TER révisée. Le taux de transparence en matière de frais s'élève donc à 99.98%.

		<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
		CHF	CHF
<b>Performance de la fortune totale</b>			
	Total de tous les actifs au début de l'exercice comptable	7'475'701'000.85	6'426'763'264.73
	Total de tous les actifs à la fin de l'exercice comptable	7'930'864'273.46	7'475'701'000.85
	Effectif moyen des actifs (non pondéré)	7'703'282'637.16	6'951'232'132.79
	Résultat net des placements de fortune	233'150'250.04	678'475'829.75
<b>Performance nette sur la fortune totale (non pondérée)</b>		<b>3.03%</b>	<b>9.76%</b>
<b>Performance nette pondérée</b>		<b>3.73%</b>	<b>11.00%</b>

La fortune moyenne pour le calcul de la performance non pondérée selon la norme Swiss GAAP RPC 26 est calculée de la manière suivante: solde initial + solde final divisé par 2.

La performance nette pondérée prend en compte les apports et les retraits ainsi que les résultats précis au mois près. Il en résulte alors des écarts par rapport à la performance nette non pondérée. Les valeurs pondérées sont utilisées pour le contrôle de gestion et les comparaisons de marché.

## 66 Évolution de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	CHF	CHF
État de la réserve de cotisations d'employeur au 1.1.	11'478'811.49	10'496'458.99
Attribution	3'067'848.61	2'718'738.95
Utilisation	-2'938'363.70	-1'736'386.45
Intérêt	0.00	0.00
<b>Total de la réserve de cotisations d'employeur</b>	<b>11'608'296.40</b>	<b>11'478'811.49</b>

En 2020, 144'868.30 CHF des réserves de cotisations d'employeur ont été utilisés pour financer les cotisations d'employés, exploitant ainsi la marge de manœuvre octroyée par les législateurs à la suite de la Covid.

## 7 Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 71 Explication des actifs de régularisation

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	CHF	CHF
Divers selon comptabilité des assurés	69'114.09	93'716.32
Divers au siège	139'956.65	18'932.95
Divers biens immobiliers détenus directement Suisse	8'152'861.65	0.00
<b>Total des actifs de régularisation</b>	<b>8'361'932.39</b>	<b>112'649.27</b>

### 72 Explication des passifs de régularisation

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	CHF	CHF
Frais administratifs liés aux placements de titres / droits de timbre de négociation	667'341.56	346'606.54
Divers au siège	439'345.93	418'498.60
Divers selon comptabilité des assurés	29'920'259.65	26'164'561.80
<b>Total des passifs de régularisation</b>	<b>31'026'947.14</b>	<b>26'929'666.94</b>

### 73 Explication des hypothèques

En 2020 ont été enregistrés des remboursements et amortissements de la part de la fondation de placement Hypotheka. La fondation PAT-BVG dispose encore, conjointement avec d'autres créanciers d'emprunts, des tranches de prêts pour un total de 17 biens-fonds (année précédente: 19). La valeur nominale impayée de tous les prêts auprès d'Hypotheka s'élève à 4.9 millions CHF, soit 0.06% de la fortune totale. Après correction, la valeur a été réduite de 3.2 millions CHF à 2.5 millions CHF.

## 74 Charges administratives

Les frais administratifs d'un total de 7.06 millions CHF sont répertoriés en détail dans le compte d'exploitation.

En tant que membre de l'association inter-pension, nous publions chaque année sur le site [www.inter-pension.ch](http://www.inter-pension.ch) une fact sheet selon des règles de calcul uniformisées. Les entrées et sorties en cours d'année sont intégralement prises en compte dans le calcul des coûts par tête. Selon ce calcul, les frais administratifs s'élèvent à 184 CHF (année précédente: 176 CHF) par assuré ou 169 CHF (année précédente: 162 CHF) en tenant compte des bénéficiaires de rentes. En 2020, 12'868 (année précédente: 12'688) entrées et sorties ont été traitées. En supposant une durée de cotisation moyenne de 6 mois pour les entrées et les sorties, les frais administratifs effectifs atteignent 215 CHF par tête. En 2020, un montant annuel de 192 CHF a été mis à la charge de chaque assuré.

Les coûts externes de suivi des membres ont à nouveau augmenté suite à la croissance du nombre d'assurés. Étant donné que nous ne disposons pas de notre propre réseau de distribution, les nouvelles affiliations sont en grande partie réalisées par le biais d'intermédiaires et de courtiers indépendants. Dans le cas où un intermédiaire gère plus de 100 assurés, celui-ci est rémunéré sur une base annuelle dans la mesure où un mandat valable existe. Tous les autres intermédiaires perçoivent une rémunération unique lors de l'affiliation. Aucune autre commission ou indemnité n'est versée. Le montant et les conditions des indemnités sont publiés sur le site [www.pat-bvg.ch](http://www.pat-bvg.ch).

## 8 Exigences de l'autorité de surveillance

Aucune

## 9 Informations complémentaires en lien avec la situation financière

La procédure de liquidation partielle en suspens sur la base de la décision du conseil de fondation datant du 28.05.2020 sera terminée en 2021.

## 10 Évènements postérieurs à la date de clôture des comptes

Aucun

# Annexe 1 – Présentation des placements de fortune par catégorie de placement

Catégorie de placement	État 31.12.2020	Part effective	État année précédente	Part effective	Stratégie			
	CHF	%	CHF	%	min %	max %	max %	
Liquidités <sup>1)</sup>	229'644'665	2.9%	269'966'324	3.6%	}	0	2	15
Autres actifs	8'361'932	0.1%	112'649	0.0%				
Créances	96'278'812	1.2%	121'674'395	1.6%				
Obligations CHF	392'856'960	5.0%	351'196'651	4.7%	5	9	30	
Obligations monde	1'094'544'555	13.8%	1'072'716'484	14.3%	0	15	30	
Hypothèques/prêts	271'557'437	3.4%	271'694'461	3.6%	0	2	5	
Immeubles CH	1'652'282'949	20.8%	1'497'107'622	20.0%	}	10	25	30
Immeubles étranger	372'804'212	4.7%	327'526'342	4.4%				
Actions CH	884'561'459	11.2%	814'972'462	10.9%	5	11	20	
Actions étranger	1'835'140'868	23.1%	1'703'972'922	22.8%	0	22	30	
Autres placements alternatifs	525'264'692	6.6%	542'835'158	7.3%	}	5	14	20
Commodities	264'685'600	3.3%	232'357'529	3.1%				
Private Equity	302'880'131	3.8%	269'568'004	3.6%				
<b>Total de la fortune</b>	<b>7'930'864'273</b>	<b>100.0%</b>	<b>7'475'701'001</b>	<b>100.0%</b>	<b>100</b>			

## <sup>1)</sup> Composition des liquidités :

Liquidités opérationnelles	72'526'583	0.9%	55'062'467	0.7%
Liquidités dans les mandats	56'939'733	0.7%	129'386'024	1.7%
Liquidités libres disponibles	100'178'349	1.3%	85'517'833	1.1%
<b>Total des liquidités</b>	<b>229'644'665</b>	<b>2.9%</b>	<b>269'966'324</b>	<b>3.6%</b>

**Limites de catégorie selon art. 55 LPP2**

	31.12.2020		31.12.2019		LPP2 limite
	CHF	% <sup>1)</sup>	CHF	% <sup>1)</sup>	%
Titres hypothécaire	4'946'088.40	0.06	159'157'756.41	2.13	50.00%
Actions	2'719'702'327.56	34.29	2'518'942'104.11	33.70	50.00%
Immeubles	2'025'087'161.31	25.53	1'896'249'318.57	25.37	30.00%
Immeubles étranger	372'804'212.34	4.70	330'702'986.52	4.42	10.00%
Autres placements alternatifs	1'092'830'422.69	13.78	1'012'042'218.16	13.54	15.00%
Devises étrangères sans couverture	2'138'020'999.47	26.96	2'001'975'548.19	26.78	30.00%

<sup>1)</sup> en % du total actif

La couverture des devises étrangères est assurée sur la totalité du volume de placement (Overlay) par un gestionnaire de devises spécialisé. Les actions ne sont pas couvertes. Dans toutes les autres catégories de placement, les principales devises étrangères que sont l'euro, le dollar américain, la livre britannique et le yen sont couvertes à 92%-100%. Les autres devises sont couvertes dans la mesure où leur part s'élève à plus de 4%. Des opérations à terme sur devises d'une échéance de 3 mois chacune sont utilisées à titre d'instrument de couverture. La part de devises étrangères sans couverture de change s'élevait à 26.96% à la fin de l'année 2020. Les placements en infrastructures d'une valeur de 67.9 millions CHF sont encore classés dans la catégorie «Autres placements alternatifs». Après la révision du règlement en matière de placement en 2021, ces placements seront classés dans la nouvelle catégorie de placement «Infrastructures».

# Approbation des comptes annuels 2020

Le conseil de fondation atteste de l'exactitude des présents comptes annuels.

Parallèlement, il soumet les comptes annuels 2020 à l'approbation de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations à Berne.

Fait à Berne, le 27 mai 2021

Le président du conseil de fondation

Le directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Frischknecht', written over a horizontal line.

André Frischknecht

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Brupbacher', written over a horizontal line.

Adrian Brupbacher



**Vous êtes  
entre de  
bonnes  
mains**

# Rapport de révision 2020

En tant qu'organe de révision, nous avons procédé à la vérification des comptes annuels de la Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires PAT-BVG, figurant en annexe et constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe (pages 7 à 24), pour l'exercice comptable clôturé en date du 31 décembre 2020.

## *Responsabilité du conseil de fondation*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les prescriptions légales, l'acte de fondation et les divers règlements applicables. Cette responsabilité inclut la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne en vue de garantir l'établissement de comptes annuels dépourvus d'anomalies significatives découlant d'erreurs ou de violations. En outre, le conseil de fondation est également responsable du choix et de l'application de méthodes adéquates pour la présentation des comptes, et de la formulation d'avis appropriés.

## *Responsabilité de l'expert en prévoyance professionnelle*

Mis à part l'organe de révision, le conseil de fondation désigne également un expert en prévoyance professionnelle pour la vérification. Cet expert procède à une vérification périodique de la capacité de l'institution de prévoyance à remplir ses obligations et de la conformité des dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement avec les prescriptions légales. Le rapport actuel de l'expert en prévoyance professionnelle est déterminant, au sens de l'article 52e, alinéa 1 de la LPP en lien avec l'article 48 de l'OPP 2, pour le calcul des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels.

## *Responsabilité de l'organe de révision*

Il nous incombe, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons mené notre audit en conformité avec la législation suisse et les Normes d'audit suisses. Selon lesdites normes, nous devons prévoir et exécuter l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Une révision comprend l'exécution de mesures d'audit afin de recueillir des éléments probants quant aux valeurs et autres informations contenues dans les comptes annuels. Le choix des mesures d'audit est laissé à la discrétion du vérificateur. Cela inclut une évaluation des risques de l'existence d'anomalies significatives dans les comptes annuels en raison d'erreurs ou de violations. Lors de l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le système de contrôle interne, dans la mesure où celui-ci intervient dans l'établissement des comptes annuels, afin de définir les mesures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système. Par ailleurs, l'audit comprend l'évaluation de l'adéquation des méthodes de présentation des comptes appliquées et de la plausibilité des estimations effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation globale des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base suffisante et raisonnable pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels relatifs à l'exercice comptable clôturé en date du 31 décembre 2020 sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux divers règlements applicables.

### **Établissement du rapport sur la base d'autres dispositions légales et autres prescriptions**

Nous déclarons remplir les exigences légales en matière d'agrément (art. 52b de la LPP) et d'indépendance (art. 34 de l'OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre, nous avons procédé aux autres vérifications prescrites à l'article 52c, alinéa 1, de la LPP et à l'article 35 de l'OPP 2. Le conseil de fondation est responsable de l'exécution des tâches prescrites par la loi et de la mise en application des dispositions statutaires et réglementaires concernant l'organisation, la gestion et le placement de fortune.

Nous avons vérifié:

- que l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et qu'un système de contrôle interne adapté à la taille et à la complexité existait;
- que le placement de fortune était conforme aux dispositions légales et réglementaires;
- que les comptes témoins étaient conformes aux prescriptions légales;
- que les mesures préventives destinées à garantir la loyauté en matière de gestion de fortune ont été mises en œuvre et que le respect du devoir de loyauté ainsi que la divulgation des liens d'intérêt ont fait l'objet d'un contrôle suffisant par l'organe suprême;
- que les indications et déclarations qui doivent être formulées auprès de l'autorité de surveillance en vertu de la loi ont été faites;
- que dans le cadre d'actes juridiques avec des proches, rendus publics, les intérêts de l'institution de prévoyance étaient protégés.

Nous déclarons que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables à cet égard sont respectées.

Nous recommandons l'approbation des présents comptes annuels.

Fait à Gümligen, le 27 mai 2021

T+R AG



Andreas Oester

Expert-comptable diplômé

Expert en révision agréé



Rita Casutt

Experte-comptable diplômée

Experte en révision agréée

Réviseuse en chef



Personalvorsorgestiftung der Ärzte und Tierärzte – Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires  
Fondazione di previdenza per il personale dei medici e veterinari

Leitung und Vorsorge:	Oberer Graben 37, 9001 St. Gallen	Tel. 071 228 13 77	Fax 071 228 13 67	info@pat-bvg.ch
Ressort Immobilien:	Kapellenstrasse 5, 3011 Bern	Tel. 031 330 22 66	Fax 031 330 22 67	sitz@pat-bvg.ch